

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 02 juillet 2024

Le deux juillet deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de M. Gérard DALIGAULT, Maire.

Étaient présents: M. DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint et MM les Conseillers Municipaux, BAZIN Philippe, GODEY Jean-Louis, PINSON Dominique, VAILLANT André et M^{me} GÉNIN Nathalie.

Absents excusés: MM. BRIENS William, LESELLIER Christophe, MARIE DIT DINARD Laurent, MACÉ Jean-Luc et M^{mes} LEMÉTAYER Anabelle et THIEULENT Valérie.

Présents: 9

Pouvoir : 0

Votants: 9

Secrétaire de Séance : M. BERNARD Sébastien.

Date de la convocation : 28/06/2024.

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 juin 2024.

- 1) Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Ducey-Les-Chéris, année 2024.
- 2) Attribution des subventions 2024.
- 3) Participation financière des employeurs publics aux cotisations des agents communaux pour le risque prévoyance.

Questions diverses :

- Prix Départemental 2024 du 30^{ème} concours « Les Rubans du Patrimoine » : lauréat ST-LOUP.
- Remplacement des boîtes de rangement à la salle des fêtes.
- Location de la salle des fêtes pour des danses de salon le lundi ou le jeudi soir par une association.
- Présentation de l'étude de faisabilité du CDHAT au sujet du devenir du presbytère : fixer une date.

DÉLIBÉRATIONS – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024

Le deux juillet deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de Monsieur DALIGAULT Gérard, Maire.

Étaient présents: DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint et MM les Conseillers Municipaux, BAZIN Philippe, GODEY Jean-Louis, PINSON Dominique, VAILLANT André et M^{me} GÉNIN Nathalie.

Absents excusés: MM. BRIENS William, LESELLIER Christophe, MARIE DIT DINARD Laurent, MACÉ Jean-Luc et M^{mes} LEMÉTAYER Anabelle et THIEULENT Valérie.

Présents: 9

Pouvoir : 0

Votants: 9

Secrétaire de Séance : M. BERNARD Sébastien.

Date d'affichage : 09/07/2024

N ° DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
2024-07-02-01	Participation aux frais de fonctionnement des écoles de DUCEY-LES-CHÉRIS pour l'année 2024	FAVORABLE UNANIMITÉ
2024-07-02-02	Vote des subventions 2024	FAVORABLE UNANIMITÉ
2024-07-02-03	Revalorisation de la participation financière aux garanties d'assurance de protection sociale santé et prévoyance des agents communaux (contrats labellisés)	FAVORABLE UNANIMITÉ
2024-07-02-04	Location de la salle de convivialité pour danse de salon	FAVORABLE UNANIMITÉ

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE DUCEY-LES-CHÉRIS POUR L'ANNÉE

2024 :

(2024-07-02-01)

Le conseil municipal :

- après avoir pris connaissance de la délibération du conseil municipal de la commune de Ducey-Les Chéris fixant le montant de la participation financière demandée à la commune de Saint-Loup pour les frais de fonctionnement de leurs écoles pour l'année 2024, à savoir 1 171.48 € par enfant scolarisé.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour une participation financière de 1 171.48 € (un enfant) pour l'année 2024.

VOTE DES SUBVENTIONS 2024 :

(2024-07-02-02)

M. Quentin Meyer étant président d'une association ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations mentionnées ci-dessous pour l'année 2024 :

Associations	Subventions 2024
Amicale des Chasseurs de Saint Loup	250 €
Comité des Fêtes de Saint Loup	250 €
Restos du Cœur de la Manche	100 €
Canoé club d'Avranches	200 €
Union sportive de St Quentin sur Le Homme (Football)	200 €
Club Gymnique de la Baie (Avranches)	100 €
Cercle des Nageurs d'Avranches	100 €
Total	1 200 €

REVALORISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX GARANTIES D'ASSURANCE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE SANTE ET PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX (CONTRATS LABELLISÉS) :

(2024-07-02-03)

La participation devient obligatoire pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel et pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7€. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoyure prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de revaloriser la participation financière existante pour le risque santé, mise en place par délibération du 11/12/2012, à 15 € brut mensuel à compter du 01/08/2024 pour tous les agents communaux. Le coefficient familial appliqué pour les enfants reste le même, à savoir : 1.5 pour 1 enfant et 1.75 pour 2 enfants et plus.

- Décide de revaloriser la participation financière existante pour le risque prévoyance, mise en place par délibération du 11/12/2012, à 7 € brut mensuel à compter du 01/01/2025 pour tous les agents communaux.

LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE POUR DANSE DE SALON :

(2024-07-02-04)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande de location de la salle de convivialité pour l'apprentissage de la danse de salon émanant de l'Association K'Danse Rock (Avranches). Les cours se dérouleraient le jeudi soir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 300 €/trimestre le tarif de la location de la salle de convivialité pour cette activité.

QUESTIONS DIVERSES :

- La présentation de l'étude de faisabilité du CDHAT au sujet du devenir du presbytère aura lieu le mardi 16 juillet 2024 à 14h30 à la salle annexe.
- Prochaine réunion de conseil municipal fixée au mardi 10 septembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Président,
M. DALIGAULT Gérard, Maire

Le secrétaire de séance,
M. BERNARD Sébastien